

**DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE PROVISOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT SUR L'ACHAT DE 100 ORDINATEURS PORTABLES EN VUE DE PRETS AUX ETUDIANTS**

L'ASSEMBLEE PROVISOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA DELIBERATION A DISTANCE DU 28 JANVIER 2021,

Vu le code de l'Education ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les directives ministérielles liées à la situation de confinement due à la pandémie de covid19,

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 06 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures nationales de confinement mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

PRESENTATION DU PROJET

Dans ce contexte de pandémie liée au Covid-19, et aux difficultés d'assurer des cours et examen en présentiel, 300 PC avaient été achetés à la rentrée 2020 afin de pouvoir les prêter aux étudiants en fragilité numérique. 220 PC pour des prêts longs (année universitaire) et 80 pour des prêts courts (de quelques jours à quelques semaines). A ce jour les 300 PC sont pratiquement tous prêtés.

Afin d'accroître la capacité de prêt des bibliothèques universitaires il est proposé d'acheter 100 PC de plus (80 pour des prêts longs et 20 pour des prêts courts) sur le budget DVU-CVEC-FSDIE social.

Le montant de l'achat des 100 PC est estimé à 70 000 € (devis en attente).

Au titre de l'année universitaire 2020-21 la collecte de CVEC attendue est estimée à un montant supérieur à 2 031 798,43 € (dotation 2019-20). Le FSDIE-social qui permettra de financer ces PC représente 9 % de ce montant (30 % du total du FSDIE), soit 182 861, 86 €.

Vu la présentation de Monsieur le Président Provisoire de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

De valider l'achat par la DOSI pour le compte de la BU sur le budget DVU-CVEC-FSDIE social de 100 PC supplémentaires afin de pouvoir les prêter via le réseau des bibliothèques universitaires aux étudiants en fragilité numérique.

Membres en exercice : 71
Votes : 46
Pour : 46
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Président Provisoire,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : AssProv UCA
DELIBERATION A DISTANCE 2021-01-28-10

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*